

Técou, le 2 décembre 2025

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants  
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Convocation au Conseil de communauté  
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

**Lundi 8 décembre 2025 à 18h00  
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération  
Le Nay - 81600 Técou**

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbal

## **1°) DELIBERATIONS**

- 01- Instauration d'une exonération de redevance spéciale déchets en faveur des associations caritatives du territoire
- 02- Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
- 03- Reconduction du régime d'autorisation préalable de mise en location sur la commune de Graulhet, délégation de la mise en œuvre et du suivi et approbation de la convention de délégation
- 04- Reconduction du régime d'autorisation préalable de mise en location sur la commune de Rabastens, délégation de la mise en œuvre et du suivi et approbation de la convention de délégation
- 05- Approbation du contenu de la phase 1 de l'étude sur la mise en accessibilité des réseaux urbains de la Communauté d'agglomération
- 06- Modification de la composition du Comité des partenaires de la mobilité
- 07- Approbation de l'avenant 2025 au Contrat de réussite pour la transition écologique (CRTE) 2021-2026 avec l'Etat
- 08- Avis d'opportunité sur la création d'une micro-crèche privée sur la commune de Gaillac

- 09- Avenant à la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) de Graulhet
- 10- Attribution d'une subvention d'investissement aux associations ACEPP, AMAC, Fa Si La Grandir assurant la gestion de structures d'accueil petite enfance par convention pluriannuelle d'objectifs et de financement
- 11- Avenants aux conventions partenariales annuelles ou pluriannuelles pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires des associations La Clef des Champs de Lagrave et Maison des Jeunes et de la Culture de Técou
- 12- Convention et complément de subvention à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse pour le Réseau d'Ecoles Rurales « CORDES »
- 13- Ajustement de la subvention au Syndicat mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert
- 14- Subventions complémentaires aux associations La Clé des champs et Maison des Jeunes et de la Culture de Técou
- 15- Subvention exceptionnelle 2025 pour l'Amicale Laïque de Graulhet et l'Association Récréa'Brens de Brens
- 16- Acomptes 2026 des subventions aux associations en convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires
- 17- Acomptes 2026 des participations financières aux écoles privées sous contrat accueillant des élèves du territoire
- 18- Programmation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2026 dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) du contrat de ville Gaillac-Graulhet
- 19- Appel à projets 2026 du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet « Engagements Quartiers 2030 »
- 20- Modification des statuts du Syndicat mixte Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales
- 21- Modification des délégations du Conseil au Bureau et au Président dans le cadre des avis conformes liés aux articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du Code de l'Urbanisme
- 22- Modification du délégué à la Protection des Données personnelles (DPD ou DPO)
- 23- Mise en œuvre du dispositif de développement et de financement du savoir-nager et création du dispositif de fonds de concours pour les travaux de rénovation des piscines
- 24- Mise en œuvre du dispositif de développement et de financement du savoir-nager et octroi d'une offre de concours pour les travaux de rénovation de la piscine
- 25- Budget Déchets 2025 - Constitution de provisions pour risques et charges
- 26- Décision modificative N°2 Budget TEOM
- 27- Décision modificative N°2 Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration
- Rapporteur : Pierre TRANIER
- 28- Décision modificative N°2 Budget Mobilité
- 29- Décision modificative N°2 Budget principal
- 30- Versement d'avances du Budget Principal vers le Budget Mobilité et le Budget Photovoltaïque par anticipation au vote du Budget Primitif 2026 Budget Principal
- 31- Budget Principal Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 32- Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 33- Budget Voirie Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 34- Budget TEOM Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 35- Budget Mobilité Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 36- Budget Photovoltaïque Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant la clôture du Budget primitif 2026
- 37- Avenant n°4 à l'accord-cadre « Maintenance des installations CVC des bâtiments de la Communauté d'agglomération »
- 38- Avenant n°5 au contrat de concession de gestion du cinéma Vertigo à Graulhet

- 39- Avenant n°4 au Contrat de concession de Délégation de Service Public pour la gestion de la cuisine en production de l'école La Clavelle à Gaillac
- 40- Sélection des candidats au Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
- 41- Approbation des fiches constitutives du Règlement intérieur de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- 42- Adoption du Plan de formation pluriannuel 2026/2028 de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- 43- Harmonisation de la caractérisation des niveaux d'attribution du Complément Individuel Annuel (CIA)

## **2°) QUESTIONS DIVERSES**

## **3°) INFORMATIONS**

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,  
Président de la Communauté d'agglomération

**Pouvoir** : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse [assemblee@gailiac-graulhet.fr](mailto:assemblee@gailiac-graulhet.fr) ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 8 décembre 2025 - 12h00.